

Communiqué de presse

**Succès de l'augmentation de capital de 62,4 M€**

**Puteaux, le 15 octobre 2009**

Le groupe ORPEA, acteur de référence dans la prise en charge de la Dépendance (maisons de retraite, cliniques de moyen séjour et de psychiatrie), annonce le succès de son augmentation de capital.

ORPEA a en effet placé 1.920.000 actions, pour un montant de 62,4 M€, via un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés et conformément à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier. Le prix du placement a été fixé à 32,50 € par action. Ce prix résulte de la confrontation de l'offre et des demandes des actions par les investisseurs selon la technique dite du livre d'ordres telle que développée par les usages professionnels. Ce prix fait ressortir une décote de 4,45% par rapport au cours moyen pondéré de l'action de la société le 14 octobre (soit 34,014 euros), le jour précédant la fixation du prix et ce conformément aux autorisations de l'assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2009.

L'augmentation de capital a été décidée le 15 octobre 2009 par Yves Le Masne, Directeur Général Délégué, agissant en vertu de la subdélégation de pouvoir qui lui a été consentie par le conseil d'administration d'ORPEA du 13 octobre 2009, agissant lui-même en vertu de l'autorisation et des pouvoirs qui lui ont été délégués par la dixième résolution de l'assemblée générale mixte d'ORPEA du 26 juin 2009. La fixation du prix est intervenue sur la base de la treizième résolution de l'assemblée générale mixte d'ORPEA du 26 juin 2009.

CALYON et Deutsche Bank ont agi en qualité de Chefs de File Teneurs de Livre associés de cette opération.

Les actions placées représentent 5,2% du capital d'ORPEA avant l'augmentation de capital et 4,9% du capital après augmentation de capital.

Les actions nouvelles seront assimilables aux actions existantes. Elles seront cotées sur Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le code ISIN FR0000184798. Le règlement-livraison devrait intervenir le 20 octobre 2009

Dans le cadre de cette opération, ORPEA et Monsieur Jean-Claude Marian, son principal actionnaire détenant 11.506.846 actions de la société, ont souscrit à l'égard de CALYON et Deutsche Bank des engagements d'abstention et de conservation relativement aux actions de la société pour des durées respectives de 180 jours et de 90 jours sous réserve d'exceptions usuelles.

Yves Le Masne, Directeur Général Délégué, commente : *« Cette augmentation de capital de plus de 62 M€ va permettre au Groupe de saisir de nouvelles opportunités stratégiques d'acquisition dans le secteur tout en renforçant sa structure financière. »*

Le Docteur Jean-Claude Marian, Président Directeur Général, conclut : *« L'excellent accueil des marchés à cette proposition souligne l'ouverture positive des investisseurs, tant vis-à-vis de la remarquable visibilité de notre secteur d'activité que vis-à-vis des qualités et atouts particuliers d'ORPEA. Le fort intérêt des investisseurs est d'ailleurs confirmé par la faible décote appliquée à cette opération. »*

*PAR-#2408508-v1 Ne pas distribuer de copies de ce communiqué de presse, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

**A propos d'ORPEA ([www.orpea.com](http://www.orpea.com))** : Coté sur Euronext Paris depuis avril 2002, et membre du SRD, le Groupe ORPEA est l'un des acteurs de référence dans le domaine de la prise en charge de la Dépendance. Le groupe disposait en septembre 2009 d'un réseau unique d'établissements répartis sur 284 sites pour 26.526 lits (dont 21.565 lits en exploitation), soit :

- 21.585 lits en France : 17.619 en exploitation (dont 3.021 en restructuration) + 3.966 en construction, répartis sur 238 sites,
- 4.941 lits en Europe (Espagne, Belgique, Italie et Suisse) : 3.946 en exploitation (dont 508 en restructuration) + 995 en construction, répartis sur 46 sites.

**Compartment B d'Euronext Paris**, marché du Groupe NYSE Euronext  
Membre de l'indice **SBF 120** – Membre du **SRD**  
ISIN : FR0000184798- Reuters : **ORP.PA** - Bloomberg : **ORP FP**



### Contacts :

CALYON  
Xavier Larnaudie  
Tél. : +33 (0)1 41 89 71 10

Deutsche Bank AG, London Branch  
Toby Clark  
Tél. : +44 207 545 8000

Relations Investisseurs ORPEA :  
NewCap.  
Emmanuel Huynh / Steve Grobet  
Tel : 01 44 71 94 94  
[orpea@newcap.fr](mailto:orpea@newcap.fr)

ORPEA  
Yves Le Masne  
Directeur Général Délégué  
Tel : 01 47 75 78 07

### Avertissement

Ne pas distribuer de copies de ce communiqué de presse, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent document et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ou de souscription de titres, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de vente de titres en France ou dans tout autre pays que la France. Le présent document ne constitue pas une offre au public.

Aucun prospectus relatif à l'offre des actions n'a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers ou par toute autre autorité compétente d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et notifié à l'Autorité des marchés financiers ; aucune action n'a été offerte ou cédée, ou ne sera offerte ou cédée, directement ou indirectement, dans le public en France ; il n'a été diffusé ou permis que soit diffusé et il ne sera diffusé ou permis que soit diffusé dans le public en France, aucun document d'offre relatif aux actions ; ces offres, cessions et diffusions ont été et ne pourront être réalisées en France qu'à des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, à des investisseurs qualifiés agissant pour compte propre et/ou à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre, tels que ces termes sont définis aux Articles L. 411-2 et D. 411-1 à D. 411-4 du Code monétaire et financier. La diffusion, directe ou indirecte, dans le public en France des actions ainsi acquises ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux Articles L. 411-1 à L. 411-4, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du Code monétaire et financier et aux dispositions réglementaires d'application.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les " États membres ") ayant transposé la Directive 2003/71/CE dite " Directive Prospectus ", aucune action n'a été entreprise et ne sera

*PAR-#2408508-v1 Ne pas distribuer de copies de ce communiqué de presse, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions ordinaires ORPEA rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les actions ORPEA peuvent être offertes dans les États membres uniquement à des investisseurs qualifiés au sens de l'article 2.1. (e) de la Directive Prospectus.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres aux Etats-Unis. Aucun titre ne peut être offert ou vendu aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'exemption conformément au *U.S Securities Act* de 1933, tel que modifié. Les actions ordinaires d'ORPEA n'ont pas été et ne seront pas enregistrées conformément au *U.S Securities Act* de 1933. En outre, ORPEA n'a pas l'intention d'effectuer une offre au public d'actions ordinaires d'ORPEA aux Etats-Unis.

S'agissant du Royaume-Uni, le présent communiqué n'est diffusé et n'est adressé (i) qu'à des personnes qui se situent en dehors du Royaume-Uni, (ii) qu'à des investisseurs professionnels visés par l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (pour les besoins de ce paragraphe l'"Order") ou (iii) à des "*high net worth entities*", ou à tout autre type de personnes à qui il peut légalement être communiqué, qui sont visées par l'article 49(2) (a) à (d) de l'Order (toutes ces personnes constituant ensemble les "personnes habilitées"), dans chaque cas, à condition que ces personnes soient des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus. Les titres décrits dans le présent communiqué sont exclusivement mis à la disposition des personnes habilitées et toute invitation, toute offre ou tout contrat de souscription, d'achat ou d'acquisition des titres ne pourra être mis en œuvre qu'avec une personne habilitée. Toute personne qui n'est pas une personne habilitée ne doit pas agir sur le fondement, ou tenir compte, du présent communiqué ou d'un élément, quel qu'il soit, de son contenu.

Toute décision d'acheter des actions d'ORPEA doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques concernant ORPEA. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de CALYON ou de Deutsche Bank AG, London Branch et n'ont pas été vérifiées indépendamment par CALYON ou Deutsche Bank AG.

Deutsche Bank AG est autorisé conformément à la loi bancaire allemande (autorité complémentaire – BaFin – Autorité de Supervision Financière Fédérale) et autorisé et soumise à certaines règles de la Financial Services Authority.

CALYON et Deutsche Bank AG conseillent ORPEA et seulement ORPEA dans le cadre de ce placement et ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables qu'à l'égard d'ORPEA en ce qui concerne la protection offerte aux clients de CALYON et de Deutsche Bank ou en matière de conseil dans le cadre de ce placement.

La diffusion, publication ou distribution du présent communiqué est interdite dans tout pays où cela pourrait impliquer une violation du droit ou de la réglementation applicables.

*PAR-#2408508-v1 Ne pas distribuer de copies de ce communiqué de presse, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*